

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

M. LOUIS DENY,

Greffier de la Chambre des députés,
Conseiller honoraire de Gouvernement,
Membre de l'Institut (section historique), etc.

Extrait des Publications de la Section historique de l'Institut.

LUXEMBOURG.
IMPRIMERIE DE V. BUCK.

1875.

Le 30 juin 1875 est mort à Luxembourg M. Louis DENY, Greffier de la Chambre des députés, Conseiller honoraire du Gouvernement, Membre de l'Institut (section historique), Membre de la Commission administrative des hospices civils de la ville, et Président du Conseil de fabrique de l'église cathédrale à Luxembourg.

Sa carrière longue et bien remplie mérite à tous égards d'être retracée, aussi bien en l'honneur de sa mémoire, qu'à titre d'exemple et d'enseignement. Elle montrera aux uns comment le travail, l'honnêteté et la scrupuleuse observation du devoir mènent à la considération et aux honneurs ; elle prouvera, une fois de plus, aux autres que l'intelligence, le travail et l'honnêteté sont le patrimoine le plus sûr et le plus enviable.

Louis Deny est né à Luxembourg le 9 janvier 1797, de François-Pierre Deny et d'Élisabeth Masson.

Devenu orphelin en très-bas âge, Deny fut recueilli par un de ses parents, qui prit soin de sa première éducation et lui fit fréquenter les écoles de la ville de Luxembourg.

A quatorze ans Deny donna déjà une preuve de son énergie naissante : le 18 juin 1811 il s'engage comme volontaire au 59^e de Ligne, alors en garnison à Luxembourg,

et fut aussitôt attaché aux bureaux du quartier-maître du régiment, bureaux dont, en 1814 déjà, il devait devenir le Chef. — A l'époque où Deny s'engagea, la carrière militaire, à peu près seule, offrait un avenir assuré et lui permettait surtout de n'être plus longtemps à la charge de sa famille adoptive, d'ailleurs peu aisée. Aussi n'hésita-t-il pas.

Le 16 juin 1813 il obtint les galons de Caporal, fut nommé Fourrier le 22 octobre de la même année, et Sergent le 18 février suivant. Pendant la campagne de 1814 le 59^e était bloqué dans la forteresse de Luxembourg; à la capitulation, le 3 mai 1814, Deny fut envoyé avec son régiment tenir garnison à Sarrelouis; en 1815, pendant les cent jours, on transféra le dépôt du 59^e successivement de Sarrelouis à Metz, Brienne-le-Château, et enfin à Paris. C'est à Paris où, lors de la seconde capitulation nous retrouvons Deny, devenu Membre du Conseil d'administration de son régiment. Comme toute l'armée française, il fut dirigé sur la rive gauche de la Loire, et le dépôt du 59^e ayant été licencié à Niort, le 29 septembre 1815, le Conseil d'administration, chargé de la centralisation et de la reddition des comptes du régiment, se rendit à Alençon. Après l'exécution du travail, Deny, quoique proposé pour le grade de Sous-lieutenant, préféra retourner dans sa ville natale; il sollicita et obtint, le 29 août 1816, du général commandant le département de l'Orne, une feuille de route pour Luxembourg, où il arriva le 13 septembre suivant.

Il est hors de doute que Deny n'aurait pas manqué de fournir une belle carrière dans l'administration militaire, s'il avait voulu rester en France et si le désir de rentrer dans son pays natal n'avait prévalu chez lui sur toute autre considération.

Nous allons le suivre la nouvelle voie qui s'ouvre pour lui.

Un mois après son retour de France, Deny obtenait un emploi dans les bureaux de l'Administration provinciale; mais vers la fin de 1816, lorsque fut levée la milice nationale, Deny, qui par son âge appartenait encore à l'une des classes qui devait concourir au tirage, fut, par son numéro de conscription, obligé au service et, sans égard pour ses précédents militaires en France, incorporé, au commencement de 1817, dans la 11^e division d'infanterie de l'armée des Pays-Bas. Il servit comme flanqueur jusqu'au 15 mars 1821, époque à laquelle il fut définitivement congédié.

On peut néanmoins dire que dès le mois d'octobre 1816 la carrière militaire de L. Deny était accomplie, le service de milice à partir de 1817 s'étant borné aux grandes manœuvres annuelles et n'ayant pas occasionné d'interruption d'emploi dans l'Administration provinciale. Deny a donc depuis cette époque été constamment maintenu sur l'état du personnel des employés du Gouvernement provincial.

Depuis le 16 octobre 1816, date à laquelle il est entré en qualité d'Expéditionnaire dans l'Administration provinciale du Grand-Duché, Deny passa successivement, le 1^{er} janvier 1823, Sous-chef de 2^e classe, et le 1^{er} juillet 1829, Commis-adjoint de 2^e classe, chargé cumulativement avec ses autres attributions de la conservation des Archives provinciales.

A partir des événements belges en 1830 jusqu'à la reprise de possession en 1839, il s'est trouvé au nombre des fonctionnaires et employés, qui sont restés fidèles à leur Souverain. Cet attachement mérite d'autant plus d'éloges que, lors de la réorganisation des services publics dans le nouveau royaume de Belgique, Deny aurait obtenu facilement des fonctions supérieures à celles qu'il occupait

à Luxembourg ; il a su résister aux propositions avantageuses qui lui furent faites dans ce but.

Aussi, en reconnaissance de ses mérites et de son attachement à la Dynastie, Deny, après la reprise de possession et lors de la nouvelle organisation de l'Administration supérieure, fut nommé Archiviste du Gouvernement, par arrêté de S. M. Guillaume I^{er} du 19 février 1840, et par le règlement déterminant les attributions des administrateurs généraux, approuvé par arrêté royal grand-ducal du 6 octobre 1848, il a été désigné, en sa qualité d'Archiviste, pour remplir les fonctions de Secrétaire du Conseil de Gouvernement.

C'est dans cette nouvelle position que les mérites divers de L. Deny furent mis en relief et appréciés sans réserve, bien que tout en lui fut modestie et discrétion. Les Gouvernements qui se sont succédé chez nous, se sont plu à reconnaître les services qu'il rendait à la chose publique.

Formé à l'école de feu M. Gellé, l'élève fit honneur au maître, et passa maître lui-même.

Parfaitement au courant des traditions administratives, ayant acquis pendant sa carrière ces connaissances pratiques qui si souvent font défaut aux hommes politiques appelés au Gouvernement, Deny fut toujours de bon conseil et ses avis avaient une juste autorité. *)

*)Parmi les nombreux témoignages d'estime que ses supérieurs ont donnés à M. Deny, nous citerons, entre autres, les suivants :

M. le Baron *de Blochausen*, Chancelier d'État, dans une lettre du 3 janvier 1848, lui écrit :

« Je souhaite bien sincèrement que, pour vous d'abord »
 »et pour le Pays ensuite, vous continuiez à jouir d'une bonne
 »santé. Vous êtes une de ces roches solides sur lesquelles repose
 »notre édifice gouvernemental, et par les soins que vous rendez

Lors de l'organisation du Gouvernement, en suite de la Constitution révisée de 1856, Deny a été appelé, par arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857, au poste nouvellement créé de Conseiller Secrétaire-général du Gouvernement. Après sept années d'un exercice laborieux, il obtint, sur sa demande réitérée, par arrêté royal grand-ducal du 26 mai 1864, démission honorable des fonctions qu'il occupait, et le même arrêté, en reconnaissance de ses bons et loyaux services, lui conféra le titre de Conseiller honoraire du Gouvernement.

En dehors de ses fonctions officielles, le défunt consacrait ses loisirs à d'autres occupations utiles et humanitaires. Il fut ici, comme toujours, plein de dévouement, de discrétion et de désintéressement, qualités si essentielles et qu'on était sûr de rencontrer chez M. Deny, quels que fussent les milieux où il se trouvait engagé.

«et par vos services à la chose publique, vous méritez l'attachement et la haute considération de tous les Luxembourgeois, et particulièrement de votre dévoué.»

M. le Gouverneur *de la Fontaine*, en quittant l'Administration, le 5 novembre 1848, consigna à l'égard de l'Archiviste du Gouvernement l'attestation suivante :

« Pendant toute la durée de l'administration du soussigné, M. Deny s'est montré ce qu'il était déjà sous les administrations précédentes : infatigable dans le travail, déployant dans l'expédition des nombreuses affaires qui venaient l'assaillir comme archiviste, un zèle qui ne connaissait d'autres limites que celle de l'absolue même du travail. Humain et condescendant envers le public, poli et doux envers tout le monde, le caractère de M. Deny, joint à ses autres qualités, l'a toujours fait distinguer comme un employé modèle : M. Deny avait non seulement conquis la considération et la confiance illimitée de ses chefs, mais il jouissait de leur amitié personnelle. C'est ce dernier sentiment que lui a toujours témoigné et que lui conservera toujours le soussigné. »

Le 23 juillet 1846, M. Deny a été élu membre effectif de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché, et désigné, un peu plus tard, comme membre-comptable de cette société. Il fut, sur sa demande, déchargé de ces dernières fonctions dans le courant de l'année 1867. Il prenait beaucoup d'intérêt aux travaux de la Société : par la lucidité de sa vaste mémoire, il était, au milieu de ses collègues, le vivant répertoire des nombreux documents dont il avait la garde comme Archiviste du Gouvernement. En publiant dans les Annales *) de la Société une série de lettres inédites de Charles-le-Téméraire, il a rendu un véritable service à l'histoire en général et en particulier à celle du pays de Luxembourg.

Depuis le mois de février 1851 jusqu'en janvier 1861, M. Deny remplissait les fonctions de Membre du Bureau de bienfaisance de la ville de Luxembourg, comme Président du 5^e comité de charité, et plus tard, le Bureau, en acceptant sa démission, lui exprima sa profonde gratitude pour les services rendus pendant près de dix ans à l'œuvre charitable qu'il avait dirigée.

M. Deny a été Membre du Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame à Luxembourg, depuis le 30 juin 1856, et Président du même Conseil depuis 1862, époque où il avait remplacé feu M. P.-C. Wurth.

Les sentiments patriotiques, l'activité et le don d'assimilation des affaires que possédait M. Deny au plus haut degré, engagèrent le Gouvernement à lui confier de nombreuses missions. C'est ainsi, entre autres, qu'en 1866 il

*) Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, vol. III, année 1847, p. 85—153.

s'est trouvé chargé de recueillir et distribuer, au nom du Comité de secours qui s'était constitué à Luxembourg, les dons et collectes en faveur des familles éprouvées par le choléra. Un arrêté royal grand-ducal du 13 octobre 1867 l'avait adjoint comme Membre-secrétaire à la Commission spéciale instituée par le Gouvernement pour l'examen d'un projet de révision de la Constitution. Enfin, il fut encore, en 1870-1871, constitué Membre-trésorier du Comité central des secours aux victimes de la guerre.

M. Deny, après avoir obtenu, en 1864, sur sa demande démission de ses fonctions de Secrétaire-général du Gouvernement, continua néanmoins celles de Greffier de la Chambre des députés, auxquelles il avait été assumé provisoirement au commencement de la session de 1848. Un vote de la Chambre en séance du 22 février 1849 le nomma définitivement, et le président, M. Charles Metz, accompagna l'envoi de son acte de nomination d'une lettre dans laquelle il lui dit entre autres :

«La Chambre a voulu, par cette marque de haute confiance, reconnaître votre zèle et votre aptitude dans l'exercice de vos fonctions provisoires.»

Et par sa dépêche du 24 février 1849, M. Willmar, alors président du Gouvernement, s'exprimait vis-à-vis de M. Deny de la manière suivante:

«Le Conseil de Gouvernement ne peut que vous féliciter du choix dont vous avez été l'objet de la part de la Chambre; il n'a pas d'objection à faire contre un cumul analogue à celui qui a toujours subsisté, des fonctions de secrétaire-général du Gouvernement et de greffier des États.»

M. Deny est resté Greffier de la Chambre des députés, sans interruption, jusqu'à l'ouverture de la session de 1874. Les votes *unanimes* de la Chambre qui à chaque

renouvellement lui renouvelaient aussi ses fonctions, sont pour le défunt le témoignage le plus flatteur.

Lorsque, à la date du 20 août 1873, M. Deny eut rempli pendant vingt-cinq ans ces délicates et difficiles fonctions, la Chambre lui vota par acclamation, en séance publique, des remerciements [!] pour ses bons et loyaux services, accomplis avec un zèle, une exactitude et un dévouement inaltérables. La Chambre exprima en même temps son désir de voir M. Deny encore pendant de longues années continuer à prêter à la législature sa précieuse coopération.

Ce fut aussi à cette occasion que MM. les députés, et à titre de souvenir personnel, offrirent à leur Greffier en chef une tabatière, magnifique bijou comme en donnent les souverains.

Le 31 janvier 1875, M. Deny demanda sa retraite comme Greffier de la Chambre des députés, son grand âge et ses infirmités ne lui permettant plus, d'après lui, de continuer ses fonctions.

La Chambre, en sa séance du 17 février suivant, a adopté, encore par acclamation, et sur la proposition de son Bureau, la résolution suivante :

«La Chambre des députés du Grand-Duché,

»Vu la lettre de M. Deny en date du 31 janvier
 »dernier, par laquelle il expose que son grand âge et
 »des infirmités ne lui permettent plus de continuer à
 »l'avenir avec fruit les fonctions de Greffier de la
 »Chambre des députés, et demande à en être dé-
 »chargé ;

»Considérant que cette demande est justifiée par les
 »motifs y invoqués, et qu'il y a lieu de l'accueillir ;

»Décidé :

»La demande de M. Deny est accueillie et démission honorable de ses fonctions de Greffier de la
»Chambre lui est accordée à partir de la session prochaine. Jusque-là M. Deny restera chargé de la conservation des archives de la Chambre.

»En considération des bons et loyaux services qui datent sans interruption depuis 1848 jusqu'à présent et qui n'ont pas été pris en considération lors de la fixation de sa pension comme Conseiller secrétaire-général du Gouvernement, la Chambre accorde à M. Deny le titre de Greffier émérite de la Chambre, et la jouissance, sa vie durant, de l'indemnité qui lui avait été allouée comme Greffier. »

Les dispositions contenues dans cette décision sont une preuve nouvelle et manifeste de la manière juste et généreuse dont la Chambre a su apprécier et récompenser les longs et loyaux services lui rendus par son Greffier.

Le Gouvernement crut, de son côté, devoir reconnaître d'une manière non moins éclatante les services rendus par l'ancien Greffier de la Chambre ; dans une dépêche à M. le président de la Chambre, du 24 février 1875, M. le baron *de Blochausen*, Ministre de l'État, s'énonce comme suit :

«C'est avec une bien vive satisfaction que le Gouvernement a eu connaissance de la manière distinguée dont la Chambre des députés a su reconnaître les services éminents de son Greffier, M. Deny. Comme Fonctionnaire [!] du Gouvernement aussi bien que comme Greffier de la Chambre, M. Deny a toujours servi son pays avec zèle, avec dévouement et avec honneur. Le Gouvernement se fait un devoir de le constater. »

Son Altesse Royale le Prince-Lieutenant du Roi Grand-Duc portait à M. Deny, on peut le dire, une véritable affection. Le lendemain de sa retraite comme Greffier de la Chambre, le Prince, comme pour ajouter un témoignage tout-à-fait personnel de Sa haute estime, lui envoya Son portrait et celui de feu Madame la Princesse, avec une dédicace autographe, dont voici les termes :

*«Souvenir affectueux de la bien chère défunte.
» HENRI, Prince des Pays-Bas. »*

Le portrait du Prince portait de même la signature de l'auguste donateur.

Malheureusement il ne fut pas donné à Deny de jouir longtemps encore d'une haute amitié, ni de la faveur bien méritée que les Représentants du pays lui avaient faite. Quelques jours seulement avant l'ouverture de la session extraordinaire, c'est-à-dire au moment même où ses fonctions allaient cesser effectivement, L. Deny est mort. Il était écrit, à ce qu'il paraît, que cette existence si remplie, que ce type de labeur ne franchirait pas le jour où il s'était résigné au repos, cependant si légitimement acquis.

Le 30 juin 1875, à l'âge de 79 ans, M. Deny succomba après une maladie de courte durée, suivant ainsi de près dans la tombe le président de la Chambre, M. Foehr, qui l'avait compté au nombre de ses amis les plus affectionnés.

Les dépouilles mortelles de M. Deny ont été rendues à leur dernière demeure, le 2 juillet, accompagnées par l'élite de la société luxembourgeoise. Les membres du Gouvernement, ainsi que la majeure partie de MM. les députés, arrivés de toutes les parties du pays, ont suivi le convoi funèbre. Toutes les Administrations étaient représentées

dans le cortège [!]. Outre le monde officiel, il y avait une longue file d'amis du défunt et de personnes qui tenaient à témoigner de l'estime qu'ils portaient à cet homme de bien, au fonctionnaire modèle.

On a sur sa tombe retracé à grands traits la vie du défunt. *)

*) M. Lessel, vice-président de la Chambre des députés, a prononcé les paroles que voici :

«MESSIEURS,

»Mes honorables collègues de la Chambre des députés me prient d'être, au pied de ce cercueil, l'interprète de leurs sentiments.

»Louis Deny vient d'être inopinément enlevé à l'affection des siens et à l'amitié de tous ceux qui ont eu l'occasion de l'apprécier. Et nos regrets sont d'autant plus vifs et amers, qu'après une longue vie de rude labeur, Deny allait enfin se reposer et trouver dans le témoignage unanime de respect et de sympathie dont on s'empressait à l'entourer, une récompense bien méritée.

»Depuis 1811, où Deny entra comme volontaire à l'armée, jusqu'à la veille de sa mort, tous ses instants étaient voués au service loyal et désintéressé de l'État. Il y a soixante ans il entra comme expéditionnaire dans l'Administration provinciale. Que ne lui fallait-il d'énergie au travail pour qu'en 1857 il fut jugé digne de siéger avec voix consultative au milieu de nos ministres !

»Deny occupa les fonctions de greffier de la Chambre pendant plus d'un quart de siècle.

»C'est là qu'il nous a été donné d'observer son activité infatigable et d'admirer cet obscur dévouement de tout instant. Rien de plus caractéristique que cet esprit d'ordre et de scrupuleuse exactitude qui le distinguait jusque dans les moindres détails.

»Les divers mérites de Deny étaient rehaussés par une grande modestie, par la réserve et la discrétion qu'il mettait dans ses rapports avec ceux qui l'approchaient.

»Bien souvent il a été dit que Deny était le modèle accompli du vrai fonctionnaire. Sa constante énergie dans l'accomplisse-

Les distinctions honorifiques dont Sa Majesté le Roi Grand-Duc et les Gouvernements étrangers avaient comblé M. Deny, sont nombreuses :

Ordre de la Couronne de chêne :

Chevalier, 4 septembre 1845 ;
Officier, 19 février 1861 ;
Commandeur, 19 février 1866.

»ment fidèle de ses fonctions ne s'est démentie un instant durant
»de si longues années. Et cette force de caractère était chez lui
»le fruit d'un amour ardent du devoir, d'une conscience sévère et
»d'un profond attachement à la Couronne et au Pays.

»Même ses rares loisirs étaient consacrés à être utile aux autres.
»Des travaux arides de statistique et d'archéologie l'occupaient
»souvent et son cœur aimait à se retremper dans les pratiques
»religieuses et dans les œuvres multiples de la charité officielle et
»et privée.

»Cette carrière donc a été longue et belle, elle a été bien rem-
»plie.

»Aussi, S. M. le Roi Grand-Duc conféra-t-Elle en 1866 à Deny
»la croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de chêne.
»Des distinctions honorifiques furent accordées à Deny par les
»Souverains de divers États étrangers : ceux du Nassau, de la
»France, de la Belgique et de la Prusse. Et dans les derniers
»temps notamment, S. A. R. Monseigneur le Prince Henri, la
»Chambre et le Gouvernement ne laissèrent passer aucune occasion
»de rendre hommage à ce digne vétéran des serviteurs de l'État.

»Deny est allé là-haut toucher le prix de ses vertus.

»Quant à nous, nous ne pouvons que mêler nos regrets aux
»larmes de ceux qui viennent de perdre en lui un père vénéré.
»Faisons des vœux pour que ces derniers trouvent au moins une
»légère consolation à leur douleur en voyant que leur deuil est
»vivement partagé et que la mémoire de celui qu'ils pleurent res-
»tera à jamais honorée parmi nous.

»Adieu Deny, adieu ! »

Ordre Léopold de Belgique :

Chevalier, 12 juillet 1855 ;
Officier, 20 août 1864.

Légion d'honneur :

Chevalier, 18 novembre 1856.

Ordre du mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau :

Chevalier, 14 août 1858.

Aigle rouge de Prusse :

Chevalier de 4^e classe, 28 janvier 1860 ;
Chevalier de 3^e classe, 7 mai 1862.

Médaille de St.-Hélène :

Porteur du brevet n° 3199.

Les organes de la presse, distinction de parti, ont exprimé les regrets publics que causait la mort de L. Deny. Les pauvres ont perdu en lui une véritable providence. Un homme public éminent, qui pendant de longues années a eu l'occasion d'apprécier les nombreuses qualités du défunt, tant comme fonctionnaire public que comme homme privé, a écrit les paroles suivantes :

«Le pays a eu le malheur de perdre dans les derniers jours un de ses meilleurs citoyens.

»Pas un Luxembourgeois ne peut avoir la prétention de plus aimer son pays que ne l'aimait M. Deny.

»Pas un fonctionnaire ne peut avoir la prétention d'avoir rempli ses fonctions avec plus d'intelligence, de dévouement et de discrétion.

»Pas un Luxembourgeois ne peut avoir la prétention d'être plus charitable que ne l'a été M. Deny.

»M. Deny était un de ces hommes rares qui n'ont que des amis et sont estimés de tous ; aussi l'appelaient-on avec raison *le bon Père Deny.* »

On ne saurait mieux dire.

Et, en effet, qu'on examine M. Deny dans les actes de sa vie publique ou dans ceux de sa vie privée, on reste frappé des qualités diverses qui le distinguaient. Aucun autre, dans les affaires de l'État comme dans les relations du monde, ne sut mieux que lui allier le progrès à la tradition, le devoir à la liberté, et on peut dire que la vie toute entière de M. Louis Deny a été la manifestation la plus complète de ces grands principes sociaux, si souvent méconnus : la Patrie, la Religion, la Famille.

Quant à nous, qui avons fait nos premiers pas sous la bienveillante et paternelle direction de feu M. Deny, nous avons voulu, par cette Notice, payer un humble tribut de reconnaissance à sa mémoire. Personne mieux que nous n'a été en situation d'apprécier la rectitude de jugement, l'exquise bonté, le désintéressement et le dévouement sans bornes de M. Deny : dévouement pour la chose publique, dévouement envers son prochain. La douceur, l'égalité d'humeur, l'affabilité surtout envers ses subordonnés étaient inaltérables chez l'aimable et excellent homme que nous avons perdu.

Puisse sa mémoire rester vivace dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu ! Puisse cette existence si pure, si laborieuse et si honnête, servir d'exemple aux générations futures !

Septembre 1875.

P. RUPPERT,

Archiviste du Gouvernement,
Greffier-adjoint de la Chambre des députés,
et Membre effectif de l'Institut (section historique).
